

Décision

Générale

colonial

Décision n° 422 portant révocation de Fakel Hamad Mohamad

n° 422

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

2 avril 1946

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1946

Date du numéro

30 avril 1946

TEXTE INTÉGRAL

1° A été révoqué pour compter du 1er avril 19146, l'akel Hamad Mohamed, akel des fractiens Gambela et takaël d'Ambal-lou-Assayamara. 2° A été nommé pour compter du 1er avril 1946, akel de Gambela et takaël d'Amballou Assayamara, Hamad Aidais. dit Dabali Aidais, de la tribu des Askoma, chef de la fraction Arossa.